



AUCAMVILLE

PM 242.2022

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DU PARC MUNICIPAL « LES JARDINS DE L'EUROPE »

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande des services techniques en date du 21 septembre 2022,

Considérant que pour permettre des travaux d'élagage et de mise en sécurité et afin d'assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation, il y a lieu de régler la fermeture du parc « Les Jardins de l'Europe » selon les dispositions suivantes,

### ARRETE

**Article 1 :** Le Parc Municipal « Les Jardins de l'Europe » est fermé du dimanche 02 octobre 2022, 19 heures 30 minutes au lundi 03 octobre 2022, 17 heures 30 minutes.

**Article 2 :** L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est la société JARDI ELAG, 292 Avenue du Pont, 31340 Mirepoix-sur-Tarn.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services techniques municipaux.

**Article 4 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur le site est à la charge de la Police municipale.

**Article 5 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 27 septembre 2022

Le Maire,



Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).